

J'organise des activités sportives

1- Je vérifie le bon état des infrastructures et des matériels utilisés

Je contrôle la conformité aux normes en vigueur du matériel de mon association

Je nomme un responsable chargé du suivi de l'entretien et du stockage du matériel
J'informe mes adhérents usagers sur les règles normales d'utilisation

Je m'assure auprès des représentants des Collectivités Locales propriétaires de la conformité des installations et matériels prêtés pour l'exercice de mon activité

Je prends connaissance du règlement d'utilisation des lieux et du matériel
J'informe les usagers
Je contrôle les usagers

2- Je recrute des encadrants qualifiés

Je m'assure auprès des Fédérations compétentes ou auprès de Jeunesse et Sports des règles relatives à la qualification de l'encadrement en fonctions des disciplines pratiquées

Les moniteurs et professeurs
Les officiels
Le personnel médical
Les bénévoles

Je contrôle la qualification de mon personnel d'encadrement

Les diplômes, formations
L'expérience
Le casier judiciaire, le cas échéant

3- Je mets en œuvre les formalités administratives obligatoires

Je prends connaissance des règlements issus de la loi sur le sport dès lors que mon association organise une pratique sportive permanente ou temporaire

Je prends connaissance des modalités particulières liées à l'organisation de compétitions

Le dossier de déclaration, autorisation et d'agrément
Les règles relatives aux circuits, parcours, infrastructures, matériels
Les règles relatives aux engins le cas échéant
Les dispositions relatives à la protection du public et des concurrents

Je souscris et propose les garanties d'assurances obligatoires

Je souscris une assurance Responsabilité civile pour mon association
J'informe par écrit les pratiquants de leur intérêt à souscrire une garantie Individuelle accidents corporels